



DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION 2021-2022

Ce dossier est composé de 2 parties, la première étant à conserver. Si vous envisagez d'inscrire votre (vos) enfant(s) à l'école d'à côté, nous vous remercions de nous retourner la seconde partie de ce dossier complétée (un dossier par enfant) afin de solliciter un entretien individuel et d'amorcer le processus d'inscription.

PARTIE 1

LE PROCESSUS D'ADMISSION

Les inscriptions sont possibles toute l'année, dans la limite des places disponibles. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque la période d'essai sera validée.

1. Découverte du projet et prise de contact

Il est important que chaque famille soit bien en phase avec le fonctionnement de l'école. Pour cela, avant d'enclencher le processus d'admission, nous vous invitons à lire attentivement les documents présents dans ce dossier ainsi qu'à vous rendre sur notre site internet où vous trouverez différentes références bibliographiques ou vidéos. Si vous avez des questions vous pouvez nous écrire à contact@ledac.org.

2. Envoi du dossier de préinscription

Après avoir pris connaissance du fonctionnement de notre établissement, vous nous retournez le dossier de pré-inscription complété soit par courrier (31 bis route de Ouanne 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye) soit par mail : contact@ledac.org afin de solliciter l'entretien d'admission.

3. Entretien individuel d'admission

Cet entretien a pour objectifs de s'assurer que le projet pédagogique et le fonctionnement de l'école correspondent bien à vos attentes et celle de votre enfant et de répondre à vos questions. Pour cela, nous avons besoin de la présence des deux parents et de l'enfant.

En cas de demandes d'inscriptions trop nombreuses, les enfants et adolescent·e·s qui ne peuvent être directement admis seront inscrits sur une liste d'attente. Ils·elles seront ensuite admis selon les critères définis par l'équipe pédagogique : hétérogénéité et harmonie du groupe (âge, genre, cas particuliers, ...) et selon l'ordre d'inscription sur la liste d'attente.

4. Remise du dossier d'inscription

Si votre enfant est admis à l'école, nous vous faisons parvenir le dossier d'inscription à nous retourner complété, en main propre ou par courrier. Si le dossier est complet, nous convenons d'une date de début de période d'essai.

5. Période d'essai d'un mois

Pour l'enfant/adolescent·e, cette période d'essai est l'occasion de vivre toutes les expériences nécessaires lui permettant de choisir d'intégrer ou non l'école d'à côté.

Pour les parents, cette période leur permet de confirmer que l'approche de l'école est en accord avec leurs attentes et de décider de quelle manière ils souhaitent s'impliquer dans le projet.

Pour l'équipe pédagogique, c'est le moment d'observer comment l'enfant/adolescent·e s'intègre au groupe et si l'approche de l'école correspond à ses besoins.

6. Rendez-vous de fin de période d'essai et inscription définitive

Ce rendez-vous est l'occasion de faire un bilan réciproque suite à la période d'essai et de finaliser l'inscription en mettant en place les modalités de règlement des frais de scolarité.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

PRÉSENTATION

L'école d'à côté accueille des enfants et des adolescent·e·s, appelé·e·s étudiant·e·s, de 3 à 16 ans au sein d'une classe unique multi-âge.

Elle s'inscrit dans le mouvement des écoles du 3ème type. Sa pensée pédagogique s'appuie sur les travaux de Bernard Collot, Paul Le Bohec et Célestin Freinet. Le projet s'inspire également du mouvement de la pédagogie par la nature.

L'École d'à côté est un lieu de vie à disposition des étudiant·e·s où ils·elles peuvent pratiquer la coopération et la responsabilisation. Elle offre un espace de rencontre, d'expression et d'expérimentation à taille humaine où les étudiant·e·s sont accompagné·e·s dans leur globalité vers l'autonomie et le développement de leurs langages.

DES ÉTUDIANT·E·S ACTEURS·TRICES DE LEURS APPRENTISSAGES

À l'école d'à côté, chaque étudiant·e, par l'interaction avec son environnement et l'interrelation avec les autres, est à la source de son développement et de ses apprentissages.

Porté·e par son enthousiasme, chacun·e est libre d'écouter ses besoins profonds, d'explorer ses centres d'intérêt, ses passions et d'acquérir ainsi de nouvelles connaissances et compétences.

Notre démarche est de permettre à chaque étudiant·e de penser et d'agir par lui·elle-même, de le·la guider vers l'autonomie qui l'aidera à mener à bien ses projets, et ce tout au long de sa vie.

UN ENVIRONNEMENT STIMULANT

La mixité des âges est le reflet de la vie. Elle permet une forte émulation, multiplie les possibilités d'échanges et fait naître une ambiance favorable à la coopération et au respect de la différence. Elle stimule les plus jeunes à grandir et apprend à transmettre. Chaque

étudiant·e est une ressource pour les autres, quel que soit son âge.

L'agencement particulier des espaces et l'attention qui est portée aux ressources et aux outils, issus de différentes pédagogies actives, mis à la disposition des étudiant·e·s ont pour objectif de créer un environnement facilitateur, permettant à chacun d'être soutenu dans ses apprentissages, qu'ils soient formels ou informels.

Les espaces thématiques et la libre circulation favorisent les activités et la curiosité spontanée des étudiant·e·s et font de l'école un véritable lieu de vie. Chacun·e s'enrichit par les interactions avec le milieu et les échanges avec les autres.

L'école est aussi ouverte sur l'extérieur : elle s'appuie sur les ressources environnantes, encourage les échanges avec les villageois, accueille les personnes désireuses de partager leur expérience, favorise la correspondance individuelle ou collective et participe au réseau des écoles du 3ème type.

LA CONSTRUCTION DES LANGAGES

La richesse de l'environnement, à travers le multiâge, la communication, l'aménagement intérieur de l'école et son ouverture à l'environnement extérieur, favorisent la construction, l'utilisation et l'évolution des principaux langages (lecture, écriture, mathématiques, sciences, art, ...).

La construction des différents langages se fait à travers la réalisation de projets, quels que soient ces projets.

Les projets naissent et s'organisent lors des réunions quotidiennes. Ils sont déterminés par les étudiant·e·s, au fur et à mesure, et peuvent être individuels ou collectifs. Une fois présentés au groupe, ils sont répertoriés dans des tableaux de bord avant d'être classés dans la mémoire de l'école, pour nourrir de futurs projets.

Des projets dédiés aux apprentissages fondamentaux, à savoir l'écriture, la lecture et les mathématiques, ont lieu chaque jour. Les possibilités de développer ces apprentissages sont multiples : matériel Montessori, défis et créations mathématiques, correspondances, journal de l'école, lectures d'histoires, cuisine, potager, jeux de société, pédagogique ou de construction, etc.

L'objectif est d'accompagner les étudiants individuellement dans une acquisition progressive du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans le respect du rythme de chacun.

UN GROUPE EN AUTOGESTION POUR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE

Les étudiant·e·s se réunissent lors d'un conseil hebdomadaire pour discuter et prendre des décisions concernant la vie de l'école. Ce conseil permet à chacun·e, quel que soit son âge, de prendre part à la prise de décisions liées au vivre ensemble et à l'organisation de l'école. Pour encourager la coopération, les décisions sont prises au consentement.

Le conseil d'école donne à chacun·e l'opportunité d'apprendre à mener une réflexion, à s'exprimer en public, à argumenter et à écouter l'autre. En expérimentant la liberté d'être, de faire et la prise de responsabilité, les étudiant·e·s construisent leur identité et développent

leur capacité à être acteurs°trices de leur vie et de la vie sociale.

Les différents temps de la journée ainsi que les réunions quotidiennes soutiennent l'auto-organisation du groupe. C'est dans cette auto-organisation indispensable de leurs activités et dans la régulation des relations au sein du groupe, que les étudiant°e°s construisent leur socialisation.

UN CLIMAT BIENVEILLANT

Pour répondre aux besoins de sécurité affective et relationnelle nécessaires à chaque personne pour se construire, la bienveillance est mise au cœur des relations et permet à chacun°e d'évoluer dans la compréhension et le respect. Les étudiant°e°s sont formé°e°s à la médiation entre les pairs. Ils°elles apprennent notamment à ressentir, identifier et exprimer leurs émotions. Ce climat bienveillant favorise le développement des potentiels et qualités propres à chacun°e.

LA CONNEXION À LA NATURE

La nature tient une place essentielle dans l'école, les étudiant°e°s y ont accès en permanence. Ceux°celles qui le souhaitent peuvent s'investir dans des projets d'aménagement du jardin : potager de l'école, constructions diverses, etc.

Des sorties en forêt, inspirées des Forest schools, sont organisées régulièrement. Il s'agit d'un moment privilégié de découverte et d'expérimentation dans la nature. Les étudiant°e°s peuvent y observer le cycle de la vie, suivre le changement des saisons, explorer, faire des promenades, construire des cabanes, etc.

La nature éveille la curiosité, les sens et l'intérêt de chacun°e, elle représente une source inépuisable d'inspiration et d'apprentissages. Grâce à ce lien tissé au fil des jours avec la nature, les étudiant°e°s prennent conscience qu'ils°elles font partie d'un tout et sont ainsi porté°e°s à respecter la vie qui les entoure.

LE RÔLE DES ADULTES

L'équipe pédagogique est garante de la sécurité physique et affective des étudiant°e°s et veille au maintien d'un climat de respect et de confiance, garant du savoir-vivre ensemble. Son rôle est de proposer un cadre et un environnement riches où le collectif et l'équipe sont des ressources dont l'étudiant°e dispose. Les adultes soutiennent l'élan naturel et la singularité de chaque étudiant°e et ont confiance en sa capacité à s'instruire et se développer.

Les observations du groupe servent d'indicateurs pour réguler la structure vivante de l'école et peuvent aboutir à une modification de l'aménagement de l'espace ou de l'organisation des journées, l'objectif étant de favoriser l'émergence d'un système vivant où l'adulte est de moins en moins présent.

«C'est l'environnement dans sa complexité qui est à la fois le déclencheur de tous les apprentissages et va en induire chaque processus pour chaque individu. (...) L'essentiel est de favoriser le déclenchement des processus, de les aider à se prolonger le plus loin possible, et non de les conduire.», écrit Bernard Collot.

En arrivant à l'école d'à côté, les étudiant·e·s entrent dans une phase de transition. Durant cette période d'adaptation, l'accompagnement des adultes est plus fort pour guider les étudiant·e·s sur la voie de l'autonomie et de l'auto-organisation. Ils organisent les activités de chaque étudiant·e, les projets sont favorisés mais des activités peuvent être imposées. Petit à petit, les étudiant·e·s apprennent à se prendre en charge, à se faire confiance, à se responsabiliser. Puis, les adultes se mettent progressivement en retrait pour permettre au groupe de s'auto-réguler.

Afin d'enrichir l'environnement de l'école, des personnes ressources ayant l'élan de transmettre leurs connaissances viennent ponctuellement compléter l'équipe. Elles peuvent accompagner les sorties dans la nature, proposer des ateliers auxquels les étudiant·e·s pourront s'inscrire ou venir à la demande d'un·e ou plusieurs étudiant·e·s pour des envies d'apprentissage spécifique.

CULTIVER LA JOIE DE VIVRE

Dans un monde en perpétuel changement et confronté à des bouleversements majeurs, l'école doit permettre aux enfants d'acquérir les compétences et les qualités nécessaires pour faire face aux défis de demain : créativité, coopération, autonomie, conscience et responsabilité de soi et de ses émotions, empathie, adaptabilité, résolution autonome de conflits...

Pour cela, l'école d'à côté offre un espace de rencontre, d'expression et d'expérimentation où le développement de l'enfant est considéré dans sa globalité et où chacun peut s'épanouir en développant son potentiel unique, quel qu'il soit.

Son intention est de permettre à chaque enfant de prendre conscience de l'infinie diversité des possibles, de penser et d'agir par lui-même, et de devenir une personne libre, responsable et heureuse.

LA CHARTE D'ENGAGEMENT

L'éducation devrait rechercher le développement complet de la personnalité humaine dans le respect de sa propre nature pour amener l'individu à réaliser son potentiel inné d'une façon autonome. L'étymologie du mot éducation, «educere» signifie «conduire hors de», dans le sens de «faire éclore». L'objectif premier de l'éducation est donc de permettre à un être humain de «sortir de lui-même», pour devenir un sujet qui choisit son devenir et non un objet qui subit sa fabrication, c'est-à-dire être son propre créateur. Notre démarche vise donc à soutenir la construction de la personne par elle-même, en relation avec un environnement humain riche et diversifié. Chacun apprend à connaître ses besoins, à développer ses propres idées et à s'exprimer d'une façon authentique.

UNE BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

Les parents qui inscrivent leurs enfants doivent avoir une parfaite compréhension de ce que leur enfant sera amené à vivre dans cette école, afin de pouvoir l'accompagner par le respect et la confiance indispensables à son épanouissement dans ce cadre particulier.

L'APPROCHE ÉDUCATIVE

Le projet éducatif est un cadre éthique, théorique et pratique basé sur l'expérimentation de la pédagogie active et la non directivité. Loin d'être un modèle figé, il s'agit d'une structure souple, expérimentale, évolutive, intégrative, vivante. Dans la continuité du mouvement des pédagogies actives et de l'éducation du 3ème type ; les apprentissages se font depuis l'intérêt et la motivation personnelle.

Les outils et méthodes utilisés se basent sur le respect des étapes de développement et les processus d'apprentissage naturels de l'humain et les spécificités de chaque individu, lui offrant à tout moment les ressources adaptées à l'activation et à la réalisation de son plein potentiel.

LE RESPECT DES CHOIX ET DES RYTHMES

L'enthousiasme est le moteur de l'accomplissement personnel. Être libre et responsable de ses choix permet à chacun de grandir dans un profond respect de sa nature, de son propre rythme physiologique et psychique, et de cultiver son individualité dans une relation saine à l'autre et au groupe. En accompagnant le bien-être, la confiance en soi, l'adaptabilité et l'autonomie de chacun, nous laissons place à son désir inépuisable de découvrir, d'explorer, de comprendre, d'imaginer, d'inventer et de créer. En devenant étudiant(e) à l'école d'à côté, l'enfant/adolescent(e) devient souverain dans ses choix, dans le respect de ses propres rythmes et élans.

LA CONFIANCE

Nous partons du principe que l'être humain est naturellement curieux et que la motivation intrinsèque est le plus puissant moteur de l'individu. La confiance des parents et des accompagnants nourrit la capacité de l'étudiant(e) à se consacrer en toute sérénité à ce qu'il(elle) vit, sans se sentir divisé par des injonctions sous-jacentes. Elle lui permet d'aller librement vers les activités et les expériences pour lesquelles il(elle) a de l'élan.

LES ENGAGEMENTS

Présents à titre indicatif, ils seront à signer dans le dossier d'inscription.

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE

L'école d'à côté s'engage :

- à accompagner votre enfant selon les principes de la pédagogie active non-directive pour l'année scolaire et à lui proposer des espaces pédagogiques et un accompagnement adaptés aux besoins de son étape de développement et à ses processus et rythmes personnels.
- à constituer une équipe qualifiée pour assurer l'accompagnement et le suivi pédagogique des enfants.
- à mettre en place les moyens de co-construction de l'école par l'intégration des parents en tant qu'acteurs du projet.

- à proposer différents temps de rencontre collectifs avec l'équipe pédagogique.
- à assurer un espace de dialogue et de réflexion individuel afin de pouvoir échanger avec vous sur le suivi pédagogique de votre enfant.

LES ENGAGEMENTS DES FAMILLES

En tant que parent,

- Je reconnais l'école d'à côté comme un espace et service associatif dédié à l'accompagnement des enfants et de leur famille en pédagogie active non directive.
- Je déclare que mon enfant est inscrit à l'école d'à côté de son plein gré et qu'il a connaissance du fonctionnement de l'école.
- Je reconnais avoir pris connaissance et adhérer au projet de l'école et je m'engage à soutenir l'équipe pédagogique dans son application.
- Je m'engage à me documenter sur la philosophie de l'école (voir les références indiquées sur le site internet de l'école).
- Je m'engage à poser des questions lorsque j'ai des doutes, ou que j'ai besoin d'un complément d'information sur le fonctionnement de l'école.
- J'ai conscience que mon enfant sera libre de choisir ce qu'il fait de son temps. J'accepte ses choix sans l'influencer, lui suggérer une activité, un projet ou lui demander de s'inscrire à un atelier.
- Je fais confiance à mon enfant dans sa manière de mener ses apprentissages et je m'efforce de renoncer à mes propres attentes.
- Lors de mes visites à l'école, je m'engage à ne pas interférer dans les processus d'apprentissages autonomes, que ce soit dans le jeu libre, l'exploration, la prise de risque, l'ennui, ou la gestion d'un conflit, s'il n'y a pas de danger direct ou de demande claire.
- J'ai pris connaissance des conditions générales de l'école, et m'engage à m'impliquer activement dans le fonctionnement de l'école.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Présentes à titre indicatif, elles seront à signer dans le dossier d'inscription.

GÉNÉRALITÉS

L'école d'à côté est un établissement privé hors contrat libre de tout attachement religieux, spirituel, philosophique et politique. La gestion de l'école est assurée par l'association l'école d'à côté, association loi 1901, œuvrant pour la diversité éducative. L'association est dirigée par un conseil collégial, dont tous les membres sont co-présidents et partagent les responsabilités à parts égales.

L'école accueille les enfants et adolescent.e.s de 3 à 16 ans. Sa pensée pédagogique s'inscrit dans le mouvement de l'éducation nouvelle et des écoles du 3ème type en s'appuyant notamment sur les travaux de Bernard Collot. Son approche s'inspire également des recherches en neurosciences et autres sciences de l'éducation et du développement humain ainsi que du mouvement de la pédagogie par la nature.

PÉRIODE D'ESSAI

Pour les nouveaux étudiant.e.s, une période d'essai d'une durée de 4 semaines précède l'inscription définitive. Les frais de période d'essai correspondent à une mensualité, ils sont à verser lors de la pré-inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Comme toute école privée hors contrat, l'école d'à côté ne perçoit aucune subvention. C'est pourquoi les familles doivent verser des frais de scolarité nécessaires à son fonctionnement. Les frais de scolarité sont calculés au plus juste pour rendre l'école accessible au plus grand nombre. Dans le but de ne pas faire reposer l'intégralité des frais de fonctionnement de l'école exclusivement sur les familles, l'association met en place un système de financement réparti entre les frais de scolarité payés par les familles, la récolte de fonds et l'organisation d'évènements rémunérateurs.

Les frais de scolarité sont calculés en fonction d'un coefficient familial pondéré (CFP). Ils débutent à 3100 € pour un enfant et sont payables en 10 mensualités.

Ces frais sont tout compris : ils incluent la période d'essai ainsi que l'adhésion à l'association pour un parent. Le second parent est libre de prendre une adhésion supplémentaire s'il le souhaite.

Les familles inscrivant plusieurs enfants au sein de l'école bénéficient de 20 % de remise sur les frais de scolarité du second enfant (et plus).

Le coefficient familial pondéré que nous utilisons diffère de celui de la CAF : il prend en compte le montant déboursé pour se loger (loyer ou remboursement de prêt). Vous pouvez calculer votre coefficient familial pondéré et vos frais de scolarité depuis notre site internet www.ledac.org.

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez prendre rendez-vous avec la collégiale.

TARIFS 2021-22

Coefficient Familiale Pondéré		FRAIS DE SCOLARITÉ MENSUELS		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants
1	Entre 0 et 600 €	310 €	558 €	806 €
2	Entre 601 et 700 €	320 €	576 €	832 €
3	Entre 701 et 800 €	340 €	612 €	884 €
4	Entre 801 et 1000 €	370 €	666 €	962 €
5	Entre 1001 et 1250 €	420 €	756 €	1092 €
6	> à 1250 €	490 €	882 €	1274 €

Avec nos objectifs actuels de rémunération de l'équipe et d'effectif au sein de l'école, le budget de l'école s'équilibre avec une moyenne autour de 4000 € de frais de scolarité par étudiant·e. Aussi, si tout le monde se situe dans les tarifs inférieurs et que la participation bénévole et les dons ne sont pas suffisants, l'école ne sera pas viable, il nous faudra donc remonter tous les tarifs.

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire.

L'inscription définitive a lieu une fois la période d'essai validée. Les parents signataires sont alors solidairement et indivisiblement tenus aux obligations de paiement.

Afin de faciliter la trésorerie de l'école et notre gestion financière, le règlement de la totalité des frais de scolarité annuels a lieu au moment de l'inscription définitive. Le règlement peut se faire en un seul versement ou en 9 mensualités (avec un encaissement des chèques le 10 de chaque mois).

Si l'étudiant·e est inscrit en cours d'année, les frais de scolarité pour le mois suivant sa période d'essai seront calculés au prorata temporis du nombre de jours d'école restants dans le mois. Les autres mois seront dus dans leur intégralité.

La période d'essai permet à la famille de s'assurer de son choix avant de s'engager vis à vis de l'école. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un départ en cours d'année à l'initiative de la famille (choisi ou contraint) est soumis à un préavis de trois mois. La famille s'engage à payer les frais de scolarité jusqu'à la fin de ce préavis, qu'il soit effectué ou non, et ce afin d'assurer la stabilité financière de l'école.

En cas d'exclusion de l'élève sur décision des instances de l'école, l'engagement est rompu et nous procéderons à une régularisation des frais de scolarité : tout mois entamé est dû et les éventuelles mensualités restantes ne seront pas encaissées.

PARTICIPATION ACTIVE

Pour une meilleure appréhension du projet, il nous semble important de souligner que l'école d'à côté n'est pas une société proposant un service payant, mais une structure associative.

Porter un tel projet demande énormément de travail au quotidien, c'est pourquoi une participation active des parents est indispensable, afin d'assurer la pérennité et le développement de l'école et de maintenir des frais de scolarité le plus bas possible. Cette participation bénévole est une condition sine qua non à son équilibre financier.

Ainsi les parents sont tenus de participer à la récolte de fonds et à la gestion des besoins quotidiens de l'école (ménage, entretien des extérieurs, bricolage, etc.). Ils peuvent également s'impliquer dans l'organisation du périscolaire (covoiturage, garde d'enfants), la communication externe ou la gestion du fonds de solidarité (cf document structure de l'association).

Le conseil collégial, constitué de 3 à 4 membres, est également ouvert aux parents désirant prendre des responsabilités au sein de l'association - pour son intégration voir le règlement intérieur de l'association.

D'autre part, les parents sont aussi les bienvenus à l'école pour partager du temps avec les étudiant·e·s en tant que personnes ressources.

FONDS DE SOLIDARITÉ / BOURSE

L'école d'à côté a créé un fonds de solidarité afin de pouvoir allouer des bourses aux familles qui en ont besoin pour pouvoir scolariser leur(s) enfant(s) dans l'école.

Les familles qui en ont la possibilité et souhaitent faire un don peuvent choisir d'orienter tout ou partie de celui-ci vers le fonds de solidarité afin de financer les bourses. Tous les dons faits à l'école d'à côté bénéficient d'une déduction fiscale à hauteur de 66%.

Les familles qui estiment avoir besoin d'une aide financière pour scolariser leur(s) enfant(s) peuvent faire la demande d'une bourse lors de l'entretien d'admission. La commission fonds de solidarité, constituée d'un membre de la collégiale et d'un parent (non demandeurs de bourse) a pour mission d'attribuer les bourses en fonction de la somme disponible dans le fonds de solidarité et du nombre de demandes.

ADMISSION / RÉ-INSCRIPTION

Pour être admis à l'école d'à côté, l'enfant doit avoir trois ans révolus et être continent (ne plus porter de couche durant la journée).

En cas de demandes trop nombreuses, les enfants/adolescent(e)s qui ne pourront être admis(es) seront inscrit(e)s sur liste d'attente.

L'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser l'admission d'un enfant si elle ne se sent pas en mesure de l'accompagner.

Pour une réinscription, 1/10ème des frais de scolarité de l'année suivante, sont dus lors de la réinscription, ils seront encaissés en septembre et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Pour qu'une ré-inscription soit possible, la famille doit avoir soldé sa participation financière de l'année scolaire précédente. Afin de garantir la pérennité de l'école, le conseil collégial se réserve le droit de refuser la réinscription des familles qui ne respectent pas les présentes conditions générales.

CALENDRIER & HORAIRES

L'école d'à côté suit le calendrier scolaire de la zone A (académie de Dijon).

L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Nous avons choisi d'adapter nos horaires au rythme des saisons.

- En été (périodes 1, 4 et 5) l'arrivée à l'école se fait de 8h30 à 9h00
- En hiver (périodes 2 et 3) l'arrivée à l'école se fait de 9h à 9h30
- Le départ de l'école se fait entre 16h et 16h30.

VACANCES SCOLAIRES 2021-22

- Rentrée : jeudi 2 septembre 2021
- Du samedi 23 octobre au dimanche 7 novembre (vacances de la Toussaint 2021)
- Du samedi 18 décembre au dimanche 2 janvier (vacances de Noël 2021)
- Du samedi 12 février au dimanche 27 février (vacances d'hiver 2022)
- Du samedi 16 avril au dimanche 1er mai (vacances de printemps 2022)

- Du jeudi 26 au dimanche 29 mai (pont de l'Ascension 2022)
- Fin de l'école : jeudi 7 juillet (grandes vacances 2022).

ASSIDUITÉ / ABSENCE

Chaque étudiant(e) inscrit(e) est tenu(e) d'être présent(e) à l'école tout au long de l'année. L'instruction étant obligatoire de 3 à 16 ans, l'Education Nationale est en droit de contrôler le registre des présences. Nous vous demandons donc de nous signaler l'absence de votre enfant au plus tard le jour même par téléphone (nous vous remercions de laisser un message sur le répondeur si personne ne répond) ou par e-mail, et de la justifier par écrit : un formulaire sera mis à votre disposition à cet effet. En cas d'absences non justifiées répétées, les instances de régulation de l'école statueront sur le maintien de la scolarisation de l'enfant/adolescent(e).

MI-TEMPS

Les enfants de 3 à 4 ans (équivalent de la petite section de maternelle), peuvent être scolarisés à temps partiel. Ils sont tenus d'être présents chaque matin de la semaine et peuvent quitter l'école entre 12h00 et 13h30. Étant donné le nombre limité de places à l'école, il n'y a pas de réduction faite sur leurs frais de scolarité. Une période d'adaptation individualisée sera mise en place à la rentrée selon les besoins de l'enfant et en accord avec la responsable pédagogique.

REPAS & GOÛTER

Les repas et goûter sont à la charge des familles.

OUVERTURE ET RENCONTRE

L'école d'à côté se veut ouverte sur l'extérieur. Ainsi les étudiant.e.s seront amenés à rencontrer des personnes autres que l'équipe pédagogique : personnes ressources, villageois, enfants d'autres écoles, enfants en instruction en familles, etc.

MODALITÉS PRATIQUES

Pour le bon déroulement des activités, il est conseillé de fournir à vos enfants des vêtements adaptés (bottes, vêtements de pluie, casquettes...) et de prévoir une tenue de rechange. Nous vous recommandons de noter leur nom et prénom sur tous les effets personnels afin d'éviter des confusions avec les affaires d'autres étudiant.e.s.

Trousseau à prévoir (liste non exhaustive susceptible d'être ajustée) :

- Gourde
- Chaussons (qui restent à l'école)
- Change complet (qui reste à l'école)
- Serviette de table en tissu (à renouveler chaque semaine)
- Bottes
- Veste et pantalon de pluie
- Sac à dos

- Mouchoirs
- Doudou (si besoin)

EFFETS PERSONNELS

L'école d'à côté décline toute responsabilité dans le cas où des effets personnels d'étudiant(e)s seraient perdus, détériorés ou volés au sein de l'établissement. Chacun(e) est responsable des objets qu'il(elle) amène à l'école.

Les étudiant(e)s s'engagent à ne pas apporter d'écran (tablette ou ordinateur portable) à l'école et à laisser leur téléphone éteint et rangé au vestiaire.

TRANSPORT

Les parents sont responsables de l'acheminement des enfants jusqu'à l'école.

ASSURANCE

Les parents doivent souscrire à une assurance "responsabilité civile / scolarité" pour l'enfant scolarisé et joindre un duplicata de l'attestation d'assurance au dossier d'inscription.

VACCINATIONS / SANTÉ

Les parents doivent fournir une photocopie de la page "vaccinations" du carnet de santé de l'étudiant(e), ou à défaut les certificats de vaccination.

En cas d'urgence, les responsables de l'école d'à côté peuvent être amenés à prendre des décisions d'urgence comme indiqué dans la fiche sanitaire.

Pour le confort de toutes et tous, à commencer par celui de l'étudiant(e), l'équipe pédagogique se réserve le droit de ne pas accueillir un(e) étudiant(e) qui serait en phase aigüe d'une maladie bénigne, fiévreux(se) ou contagieux(se).

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Il est demandé aux parents de veiller à ce que les traitements médicaux prescrits par le médecin soient administrés à l'étudiant(e) en dehors des heures de présence à l'école. Dans le cas où le traitement contraigne l'étudiant(e) à prendre ses médicaments durant le temps d'accueil, il sera demandé aux parents de prendre rendez-vous avec l'équipe pédagogique afin de trouver des solutions qui pourront aller jusqu'à la mise en place un plan d'accueil individualisé en concertation avec le médecin traitant.

SORTIES

Les parents autorisent l'étudiant(e) à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école.

DÉSISTEMENT

Il est demandé aux parents souhaitant orienter leur enfant différemment en cours d'année de prendre rendez-vous avec la responsable pédagogique afin de pouvoir mettre en place l'accompagnement de l'étudiant(e) dans cette transition. Les parents doivent également en informer l'équipe collégiale, le préavis étant calculé à compter de la date d'annonce officielle du départ de l'étudiant(e).

STATIONNEMENT ET RESPECT DU VOISINAGE

Afin de respecter au maximum la vie et les espaces privés du voisinage, il est important que chacun respecte avec la plus grande attention les zones de stationnement et les horaires de l'école. Il appartient à chacun de s'informer auprès de l'équipe à ce sujet.

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION 2021-2022

PARTIE 2

Afin de nous permettre de préparer au mieux l'entretien individuel d'admission nous vous remercions de compléter et de nous retourner la partie suivante, soit par courrier (31 bis route de Ouanne 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye) soit par mail : contact@ledac.org

L'ENFANT

Nom & prénom de l'enfant			
Date de naissance		Genre	F [] M []
Quel est le mode d'instruction actuel de votre enfant ?			
Quel est son parcours scolaire antérieur ?			
Présente-t-il(elle) des difficultés particulières (problèmes de santé, handicap, difficultés relationnelles, etc) ?			

COMPRÉHENSION DU PROJET

Il est important que chaque famille soit bien en phase avec le fonctionnement de l'école.

Pour cela, avant d'enclencher le processus d'admission, nous vous invitons à lire attentivement les documents présents dans ce dossier ainsi qu'à vous rendre sur notre site internet où vous trouverez différentes références bibliographiques ou vidéos.

Nous avons bien pris connaissance :

- du processus d'admission
- du projet pédagogique
- de la charte d'engagement
- des conditions générales
- du site internet de l'école www.ledac.org

Et souhaitons solliciter un entretien individuel.

Ce formulaire ne représente pas une inscription définitive mais une formulation d'intention de la part de la famille à inscrire son enfant à l'école d'à côté, et permet de solliciter un entretien individuel d'admission. Si votre enfant est admis, nous vous ferons parvenir le dossier d'inscription. En cas de demandes d'inscriptions trop nombreuses, il sera inscrit sur la liste d'attente.

Signature des responsables légaux :

Réservé à l'équipe de l'école d'à côté

Date de retour du dossier		Date de l'entretien	
---------------------------	--	---------------------	--